

La fibre, mode d'emploi

Après plus d'un an de procédures, le syndicat Val d'Oise Numérique, présidé par Pierre-Edouard Eon, maire de Méry-sur-Oise, a choisi la société TDF pour construire et commercialiser le réseau fibre très haut débit sur les "zones blanches" du Val d'Oise négligées par les opérateurs privés. Un choix audacieux (c'est la première fois que TDF remporte un marché pour la création d'un réseau de fibre très haut débit) mais aussi vertueux : les négociations ont permis, pour ce projet de 100 M€, de réduire le délai de réalisation (fin 2019 au lieu de fin 2020) et de diviser par deux la charge financière des collectivités publiques. Une excellente nouvelle pour les contribuables valdoisiens !

Pourquoi la fibre optique ?

Avec le développement accéléré des usages sur internet, la multiplication des terminaux et objets connectés dans les foyers et l'augmentation exponentielle des données transitant sur les réseaux, les fils de cuivre de l'ADSL ne parviennent plus à assurer le débit exigé par les utilisateurs, professionnels comme particuliers.

La fibre est la solution de nouvelle génération qui offre aux internautes le confort d'utilisation indispensable. Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière, sur de très longues distances (les câbles sous-marins transatlantiques, par exemple, sont en fibre).

Elle présente des avantages considérables sur le fil de cuivre utilisé jusqu'alors :

- Elle offre **des débits jusqu'à 100 fois plus élevés que l'ADSL**,
- **La distance de transport des données**, que vous soyez proche ou loin du nœud optique, n'a aucun effet sur la qualité du signal,

- La fibre est **insensible aux perturbations électromagnétiques**,
- Elle assure **des débits symétriques**, aussi performants en émission qu'en réception des données, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour les usages professionnels en particulier.

Avec la fibre, les débits sont donc ultra rapides pour le téléchargement ou l'envoi de fichiers (cf graphique ci-dessous), la qualité des images vidéo passe en haute définition (3K et demain 4K) ou en 3D, le son est 5.1 Dolby digital, télécharger un film en même temps que plusieurs personnes regardent la TV HD en streaming sur plusieurs écrans n'est plus un problème !

Le "plan fibre" de Val d'Oise Numérique

Val d'Oise Numérique a confié pour 25 ans à TDF la construction et la commercialisation du réseau fibre très haut débit pour les 116 communes du Val d'Oise ignorées des opérateurs privés (zone en vert clair sur la carte). Beaucoup de communes rurales, bien sûr, comptant

de nombreuses maisons isolées, mais aussi des villes de plusieurs milliers d'habitants comme Méry, Mériel, L'Isle Adam, Auvers...

TDF s'est engagé à assurer, d'ici fin 2019, le raccordement intégral de l'ensemble de ces communes, soit 84.000 foyers, 1000 entreprises et 300 sites publics. Pour cela deux réseaux distincts seront déployés en parallèle :

- **Un réseau FTTH** (fiber to the home) pour le raccordement à la fibre de 100 % des logements, pavillons ou appartements, mais aussi des commerçants et petites entreprises,
- **Un réseau FTTO** (fiber to the office) pour le raccordement des sites publics (bâtiments communaux, administrations, hôpitaux...) et des grandes entreprises, qui exigent un niveau de sécurité des données et une garantie de service plus élevés.

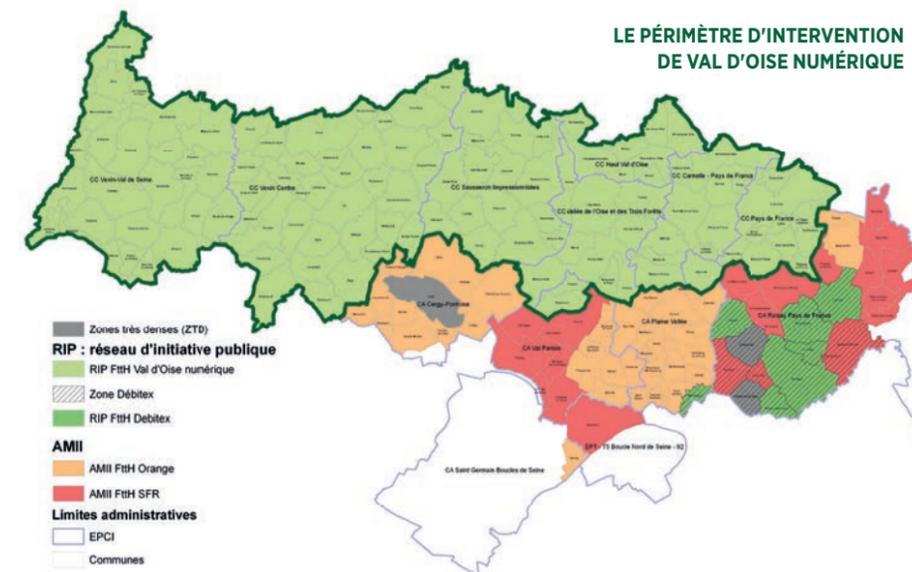
Les mois à venir seront consacrés aux études techniques et à l'élaboration des plans de déploiement rue par rue dans les communes. Mais les opérations vont aller vite puisque, **dès 2017, 16.500 logements seront raccordables**, suivis en 2018 par 35.500 logements supplémentaires, pour finir par 32.000 logements en 2019. Techniquement, le raccordement des 84.000 logements passe par la création de 8 Nœuds de Raccordement Optiques (NRO) à partir desquels les fibres alimentant les rues seront déployées. Les 8 NRO (un pour 12.000 logements) alimenteront eux-mêmes 300 "armoires de rue", ou Sous-Répartiteurs Optiques (SRO), pouvant chacun distribuer 300 logements. Les SRO seront raccordés à des Points de Branchement Optiques (PBO) pouvant alimenter 6 logements. C'est de l'un de ces PBO que partira la fibre qui arrivera jusqu'à chez vous...

Pour arriver à ce résultat, TDF et ses sous-traitants (majoritairement des entreprises du Val d'Oise) devront réaliser 100 kilomètres de tranchées et au total 1500 kilomètres d'infrastructures. Un très gros chantier donc !

Et Méry dans tout ça ?

A Méry, aujourd'hui pénalisée par un débit internet très médiocre, les choses sérieuses commencent tout de suite !

Notre commune a été retenue pour l'implantation de l'un des 8 NRO et sera donc un des car-



refours principaux du réseau. D'ici quelques mois, armoires et points de branchements optiques pousseront dans nos rues et nos immeubles puisque **le plan de déploiement prévoit 80 % des logements de Méry raccordables dès 2017** et les 20 % restants d'ici fin 2018.

Mais attention, "raccordable" ne veut pas dire "raccordé" ! En effet, TDF est chargé de l'infrastructure et de sa commercialisation auprès des fournisseurs d'accès (Bouygues Télécom, Orange, SFR...) qui s'adresseront à vous pour vous proposer l'abonnement à la fibre. C'est le fournisseur d'accès que vous aurez choisi qui assurera les derniers mètres (gratuitement ou à moindre coût), acheminant la fibre à l'intérieur de votre logement et posant la Prise Terminale Optique (PTO) sur laquelle vous connecterez votre box internet haut débit.

Entre le moment où votre logement sera déclaré raccordable et celui où votre abonnement vous permettra de visionner vos films préférés en HD (vous serez alors raccordé), s'écoulera **une période de trois mois pendant lesquels les fournisseurs d'accès n'auront pas le droit de vous démarcher**. Ceci

afin d'assurer l'égalité entre tous les opérateurs souhaitant offrir leurs services aux foyers raccordables.

Soulignons enfin la nécessité pour les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété d'être très réactifs aux sollicitations de TDF. En effet, TDF pourra intervenir librement sur l'ensemble des voiries publiques pour déployer ses réseaux, mais devra signer **des conventions pour toutes les voiries privées** (lotissements en copropriété) **et les parties communes des immeubles** (pour le "déploiement vertical" du réseau). Il serait dommage que la fibre passe dans votre rue et de ne pas pouvoir obtenir le raccordement parce que les conventions nécessaires n'auraient pas été signées...

Dans les mois prochains, TDF organisera des réunions dans les communes en cours de raccordement et diffusera des supports de communication pour mieux vous informer. Un site internet grand public sera également ouvert pour suivre l'avancement des opérations. Il est même prévu des camions pour prêcher la bonne parole sur les places des villes et villages ! D'ores et déjà, vous pouvez adresser vos demandes d'information à l'adresse de Val d'Oise Numérique : treshautdebit@valdoise.fr ■



VITESSE DE TÉLÉCHARGEMENT*

	5 Go	305 Mo	700 Mo
Dossier	6 min	28 sec	1min et 12"
100 photos			
Film			
Très Haut Débit - Fibre Jusqu'à 100 Mbts/s			
Haut Débit - Adsl 1 à 15 Mbts/s	1h15	4 min	11 min

Du changement dans la délivrance des cartes d'identité

Depuis le 22 février, pour améliorer les délais de traitement et renforcer la lutte contre la fraude, les demandes de cartes nationales d'identité sont traitées comme les demandes de passeports biométriques. Seules les villes déjà équipées d'un dispositif de recueil (DR), comme Auvers ou Saint-Ouen l'Aumône, mais pas Méry-sur-Oise, sont habilitées à délivrer les titres.

La pré-demande de CNI s'effectue désormais en ligne (vous n'avez donc plus besoin de retirer un formulaire à la Mairie) mais vous devrez toujours vous présenter au guichet d'une mairie équipée d'un DR pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.

Pour faire sa demande de carte nationale d'identité :

- Effectuer une pré-demande sur www.ants.gouv.fr, remplir les renseignements nécessaires à l'instruction de la demande, noter le numéro de pré-demande attribué au terme de la procédure.
- Rassembler les pièces justificatives, se présenter au guichet d'une mairie équipée de bornes biométriques pour y déposer son dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Retirer sa carte à la mairie où la demande a été déposée.

Voleurs de véhicules traqués

La Police municipale de Méry est équipée de "traqueurs" permettant de détecter le passage de voitures volées. Le 24 février, l'alarme s'est déclenchée sur la commune. Les policiers municipaux ont donc suivi le signal, fonctionnant comme un GPS, pour localiser le véhicule volé. La gendarmerie ayant procédé aux perquisitions, le véhicule a pu être restitué à son propriétaire et l'auteur du vol appréhendé.

Circulation difficile

Le 13 décembre, une importante fuite d'eau à proximité de l'usine des eaux avait paralysé l'avenue Marcel Perrin pendant quelques heures. Suite à cet incident, Veolia doit remplacer la canalisation défectueuse. Les travaux se dérouleront du 3 au 14 avril, ce qui engendra une circulation alternée pendant la durée des travaux.